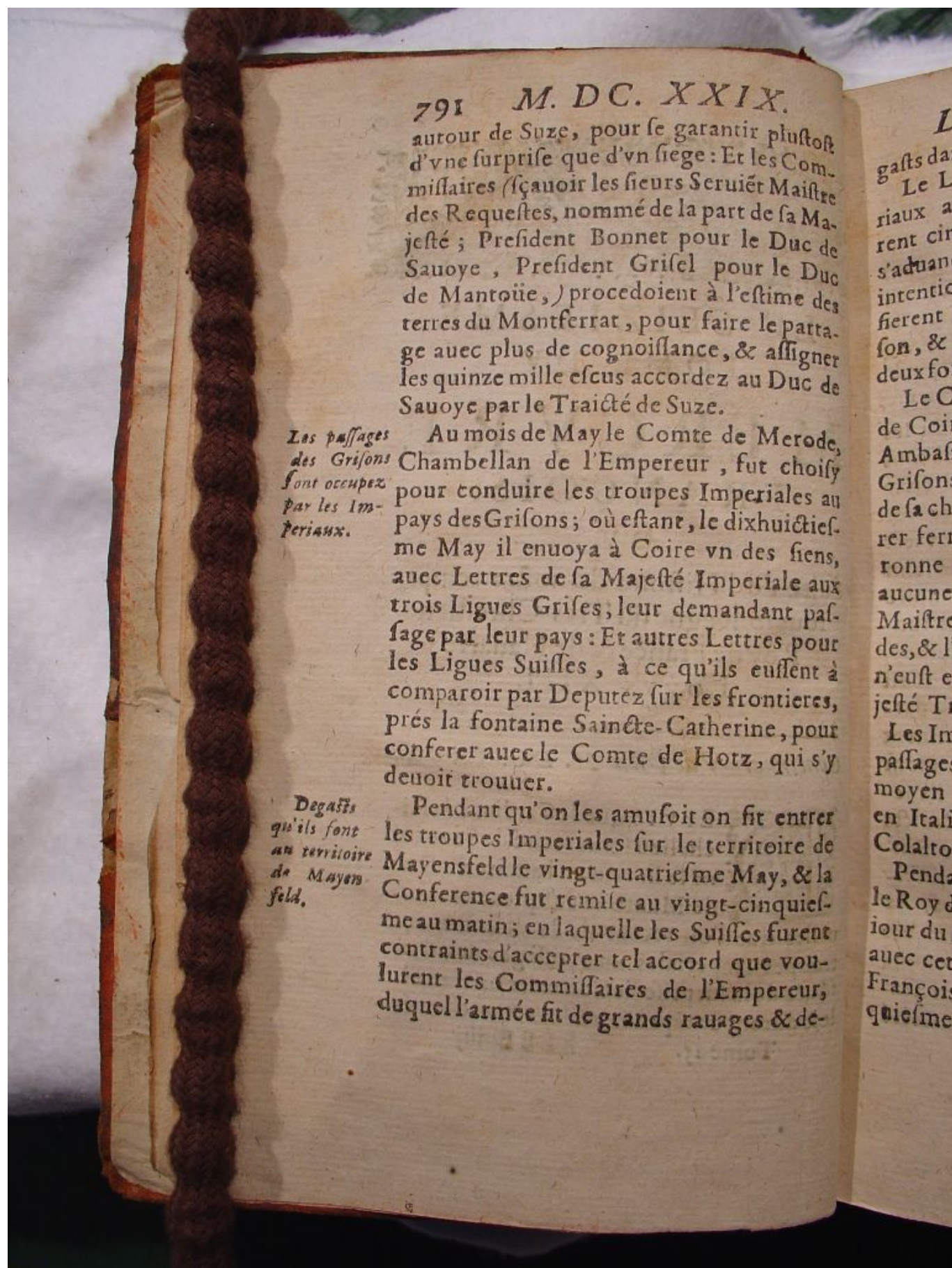


1629_0791.jpg



791 M. DC. XXIX.

autour de Suze, pour se garantir plustost
d'une surprise que d'un siege: Et les Com-
missaires (sçavoir les sieurs Seruiet Maistre
des Requestes, nommé de la part de sa Ma-
jesté; President Bonnet pour le Duc de
Sauoye, President Grisel pour le Duc
de Mantouie,) procedoient à l'estime des
terres du Montferrat, pour faire le patta-
ge avec plus de cognoissance, & assigner
les quinze mille escus accordez au Duc de
Sauoye par le Traicté de Suze.

*Les passages
des Grisons
sont occupez
par les Im-
periaux.*

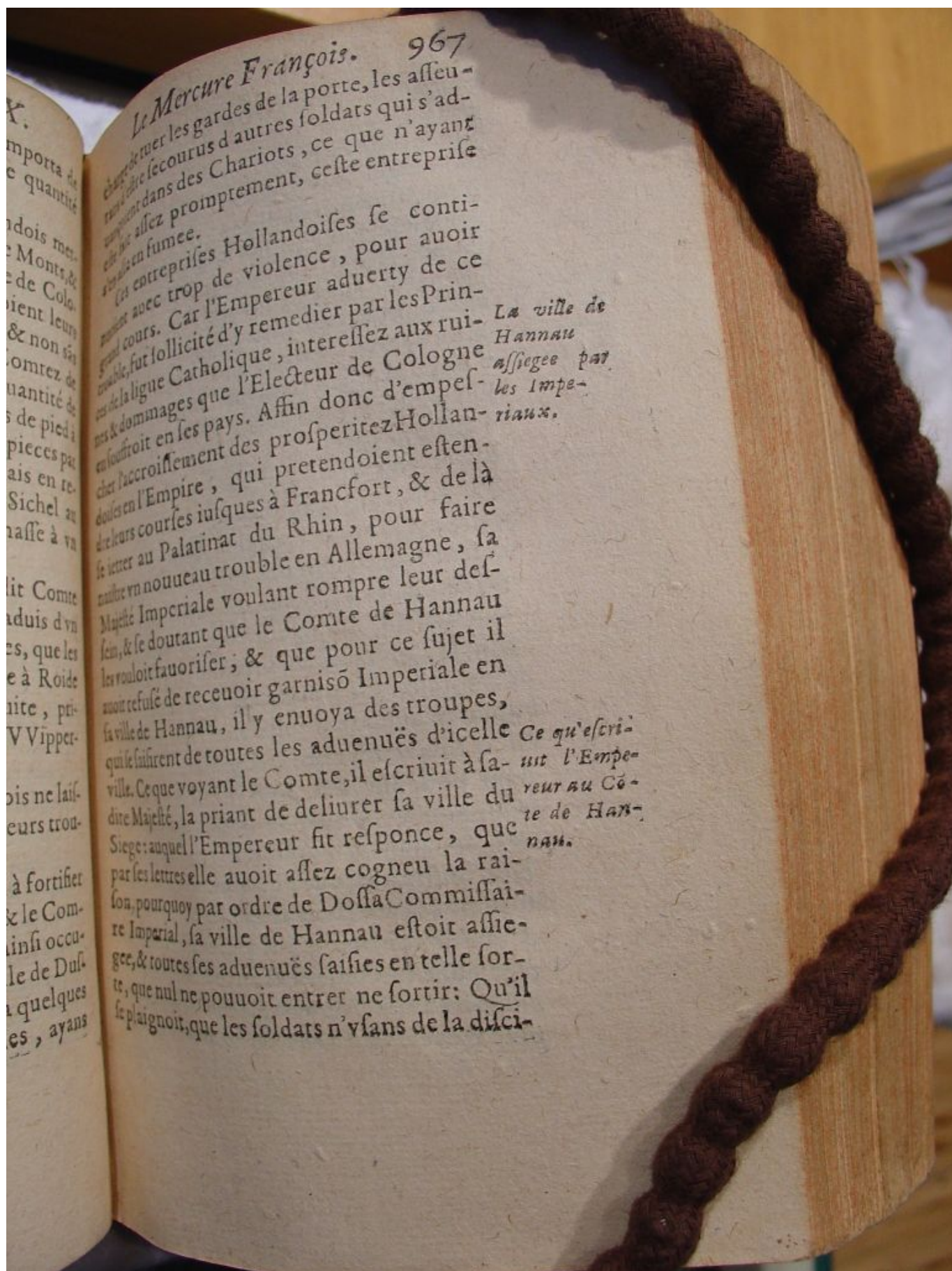
Au mois de May le Comte de Merode,
Chambellan de l'Empereur, fut choisy
pour conduire les troupes Imperiales au
pays des Grisons; où estant, le dixhuities-
me May il enuoya à Coire vn des siens,
avec Lettres de sa Majesté Imperiale aux
trois Liges Grises, leur demandant pas-
sage par leur pays: Et autres Lettres pour
les Liges Suisses, à ce qu'ils eussent à
comparoir par Deputez sur les frontieres,
prés la fontaine Saincte-Catherine, pour
conferer avec le Comte de Hotz, qui s'y
deuoit trouuer.

*Degastz
qu'ils font
au territoire
de Mayens-
feld.*

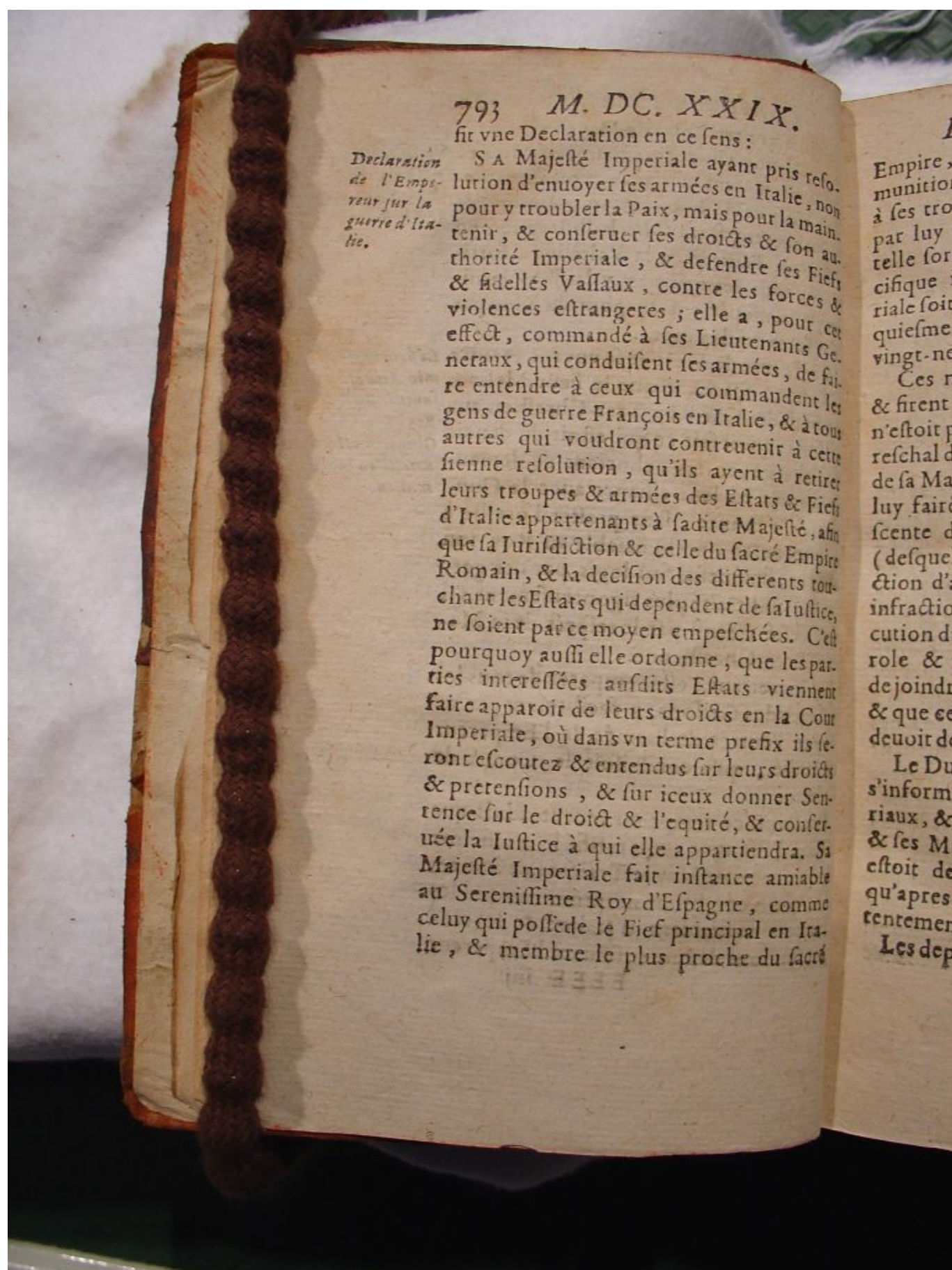
Pendant qu'on les amusoit on fit entrer
les troupes Imperiales sur le territoire de
Mayensfeld le vingt-quatriesme May, & la
Conference fut remise au vingt-cinquier-
me au matin; en laquelle les Suisses furent
contraints d'accepter tel accord que vou-
lurent les Commissaires de l'Empereur,
duquel l'armée fit de grands rauages & de-

L
gasts dan
Le L
riaux a
rent cin
s'aduan
intention
fierent
son, &
deux for
Le C
de Coir
Ambass
Grisons
de sa ch
rer ferr
ronne
aucune
Maistre
des, & l'
n'eust e
jesté Tr
Les Im
passages
moyen
en Itali
Colalto
Penda
le Roy d
iour du
avec cet
François
quierme

1629_1001_967.jpg



1629_0793.jpg



793 M. DC. XXIX.

fit vne Declaration en ce sens :

*Declaration
de l'Empereur
sur la
guerre d'Italie.*

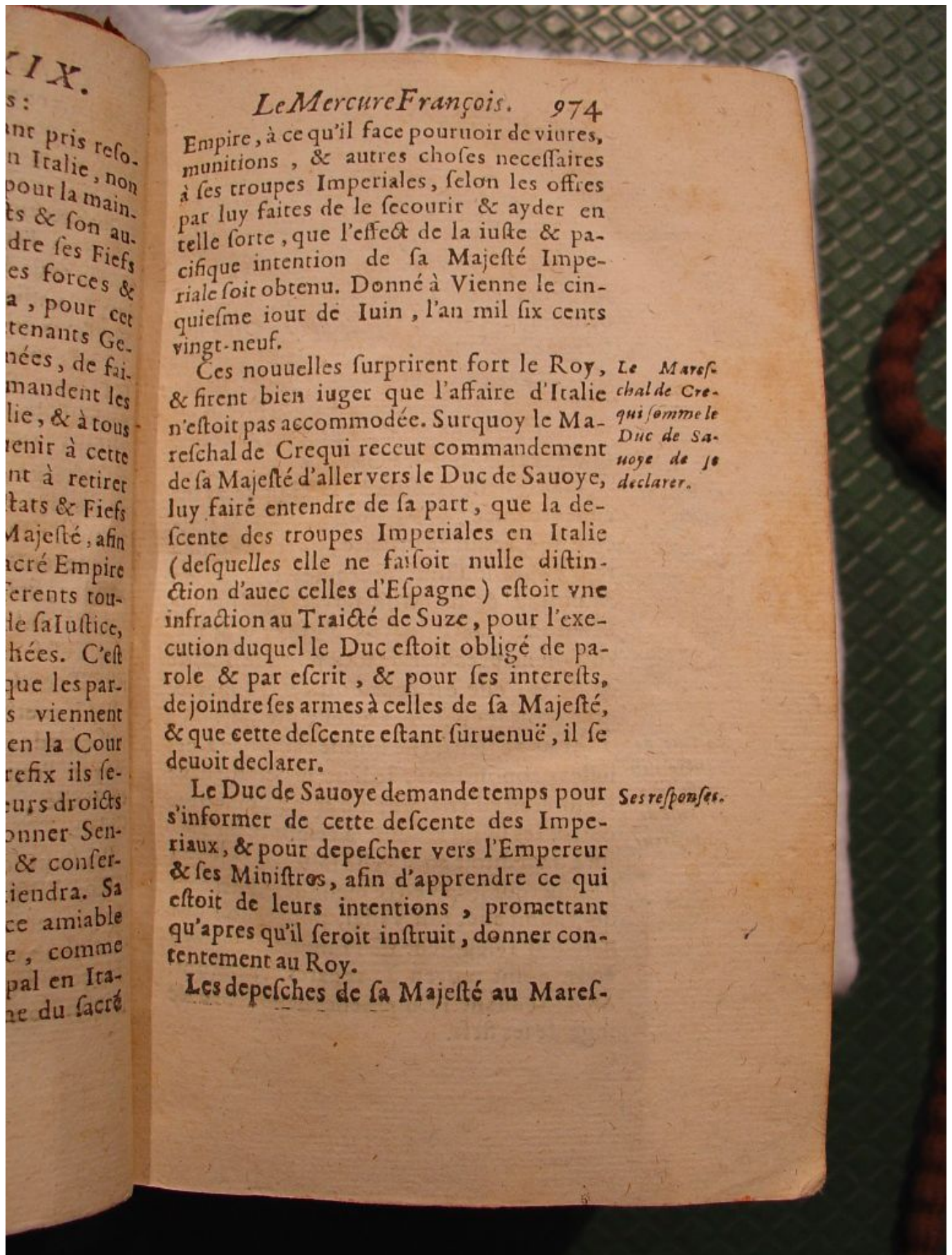
SA Majesté Imperiale ayant pris resolution d'enuoyer ses armées en Italie, non pour y troubler la Paix, mais pour la maintenir, & conseruer ses droicts & son autorité Imperiale, & defendre ses Fiefs & fidelles Vassaux, contre les forces & violences estrangeres; elle a, pour cet effect, commandé à ses Lieutenants Generaux, qui conduisent ses armées, de faire entendre à ceux qui commandent les gens de guerre François en Italie, & à tous autres qui voudront contreuenir à cette sienne resolution, qu'ils ayent à retirer leurs troupes & armées des Estats & Fiefs d'Italie appartenants à sadite Majesté, afin que la Iurisdiction & celle du sacré Empire Romain, & la decision des differents touchant les Estats qui dependent de sa Iustice, ne soient par ce moyen empeschées. C'est pourquoy aussi elle ordonne, que les parties interessées ausdits Estats viennent faire apparoir de leurs droicts en la Cour Imperiale, où dans vn terme prefix ils seront escoutez & entendus sur leurs droicts & pretensions, & sur iceux donner Sentence sur le droit & l'equite, & conseruée la Iustice à qui elle appartiendra. Sa Majesté Imperiale fait instance amiable au Serenissime Roy d'Espagne, comme celuy qui possede le Fief principal en Italie, & membre le plus proche du sacré

Empire, munition à ses troupes par luy telle sorte que si quelque riale soit quiesme vingt-ne

Ces n & firent n'estoit p reschal d de sa Ma luy faire scente d (desquel ction d'a infractio cution du role & p de joindr & que ce deuoit de

Le Du s'inform riaux, & & ses Mi estoit de qu'apres tentemen Les dep

1629_0794.jpg



1629_0796.jpg

Le Mercure François. 796

Au contraire, le Roy declara qu'il n'auoit eu autre intention, que de secourir son allié, & qu'il n'estoit pas raisonnable que l'Empereur eust en depost des Estats, dont il tesmoignoit vouloir auoir la propriété par la force des armes: Qu'estant mesme interessé comme partie, & du Chef de l'Imperatrice sa femme, il n'en pouuoit estre iuge; Et que le Duc de Mantoue estant le successeur legitime, tant de son Chef, que de la Princesse sa belle-fille, l'Empereur ne pouuoit luy oster cette possession sous pre-texte d'un depost.

*Iustes insen-
tions du Roy,
de secourir
seulement
son allié.*

Le Marquis de Spinola, (qui estoit attédu avec impatience par les Imperiaux, Espagnols & Sauoyards,) arriua à Genes au mois de Iuillet, avec l'Abbé Scaglia, que le Duc de Sauoye auoit enuoyé en Espagne pour traitter, disoit-on, la guerre qui est arriuée depuis. Et pendant son séjour à Genes, il rassura au Roy d'Espagne les volontez de ceux de la Seigneurie, qui estoient fort esbranlez; & fut le plus signalé serui-ce qu'il luy ayt rendu en Italie.

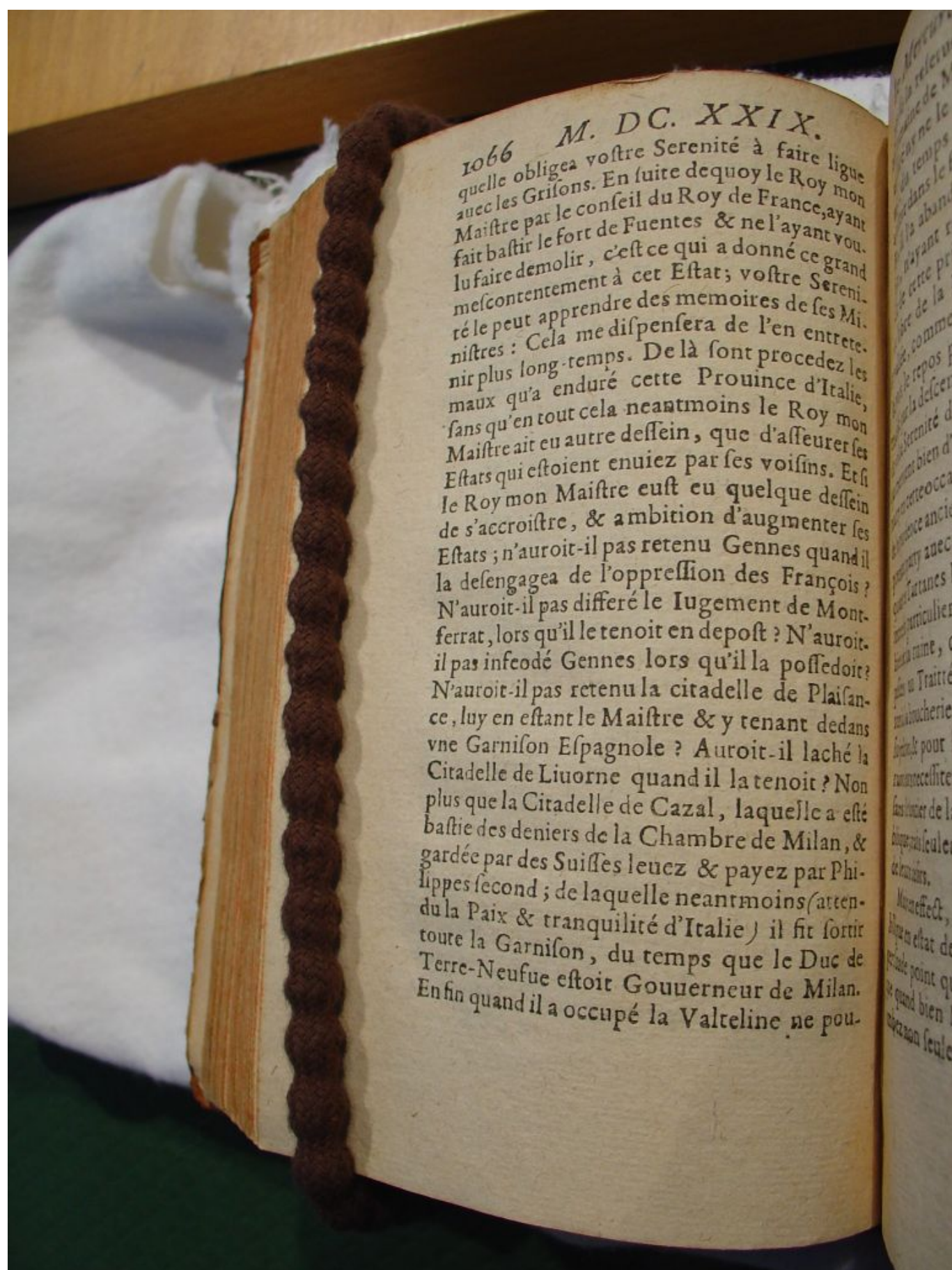
*Arrivée du
Marquis
Spinola à
Genes.*

*Gagne les
volontez de
la Seigneurie
au Roy d'Es-
pagne.*

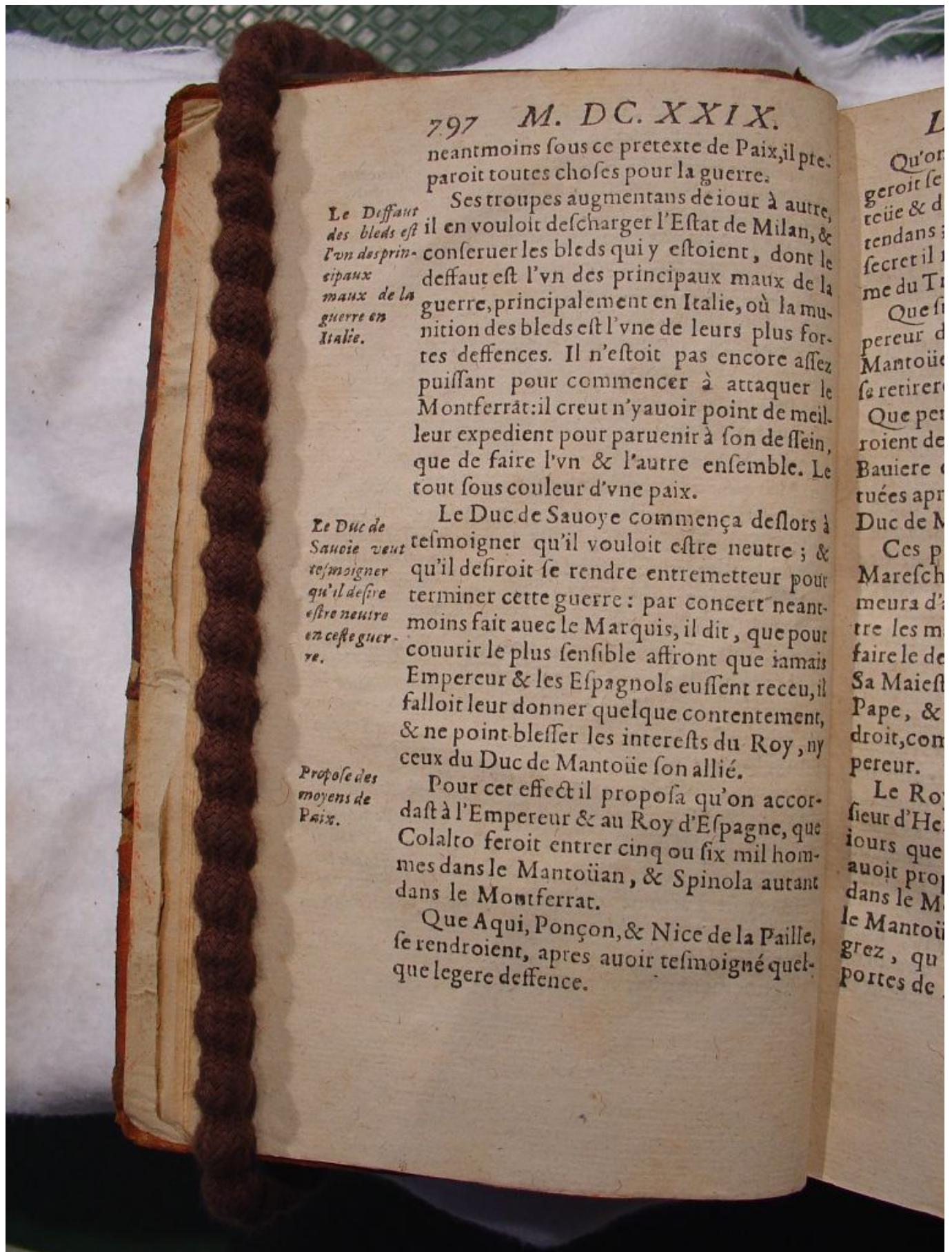
Il trouua quelques troupes dans l'Estat de Milan, en fit venir de nouuelles; pour-ueut avec grand soin à faire amas de bleds, qu'il faisoit venir de Sicile & de Naples; mesnageoit l'argent qu'il auoit apporté d'Espagne, disant que le Roy son maistre vouloit la paix; Que luy-mesme la desiroit passionnement pour ses propres interets;

*Pouruoit
aux muni-
tions de bleds
& mesnage
ses finances.*

1629_1100_1066.jpg



1629_0797.jpg



797 M. DC. XXIX.

neantmoins sous ce pretexte de Paix, il pre-
paroit toutes choses pour la guerre.

*Le Deyant
des bleds est
l'un des prin-
cipaux
maux de la
guerre en
Italie.*

Ses troupes augmentans de iour à autre,
il en vouloit descharger l'Estat de Milan, &
conseruer les bleds qui y estoient, dont le
deffaut est l'un des principaux maux de la
guerre, principalement en Italie, où la mu-
nition des bleds est l'une de leurs plus for-
tes deffences. Il n'estoit pas encore assez
puissant pour commencer à attaquer le
Montferrat: il creut n'y auoir point de meil-
leur expedient pour paruenir à son dessein,
que de faire l'un & l'autre ensemble. Le
tout sous couleur d'une paix.

*Le Duc de
Sauoye veut
tesmoigner
qu'il desire
estre neutre
en ceste guer-
re.*

Le Duc de Sauoye commença deslors à
tesmoigner qu'il vouloit estre neutre; &
qu'il desiroit se rendre entremetteur pour
terminer cette guerre: par concert neant-
moins fait avec le Marquis, il dit, que pour
courir le plus sensible affront que iamais
Empereur & les Espagnols eussent receu, il
falloit leur donner quelque contentement,
& ne point blesser les interets du Roy, ny
ceux du Duc de Mantouie son allié.

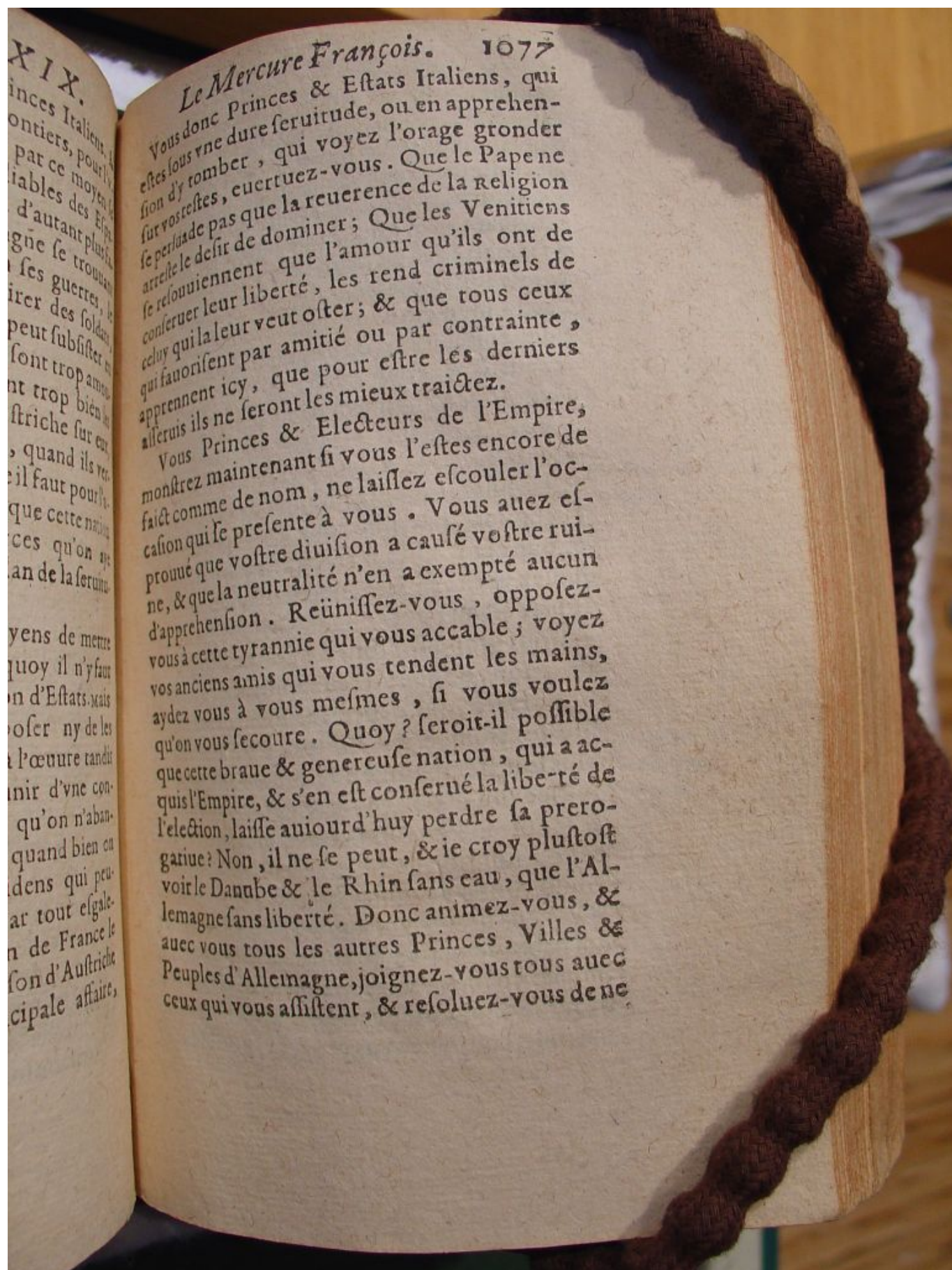
*Propose des
moyens de
Paix.*

Pour cet effect il proposa qu'on accor-
dast à l'Empereur & au Roy d'Espagne, que
Colalto feroit entrer cinq ou six mil hom-
mes dans le Mantouian, & Spinola autant
dans le Montferrat.

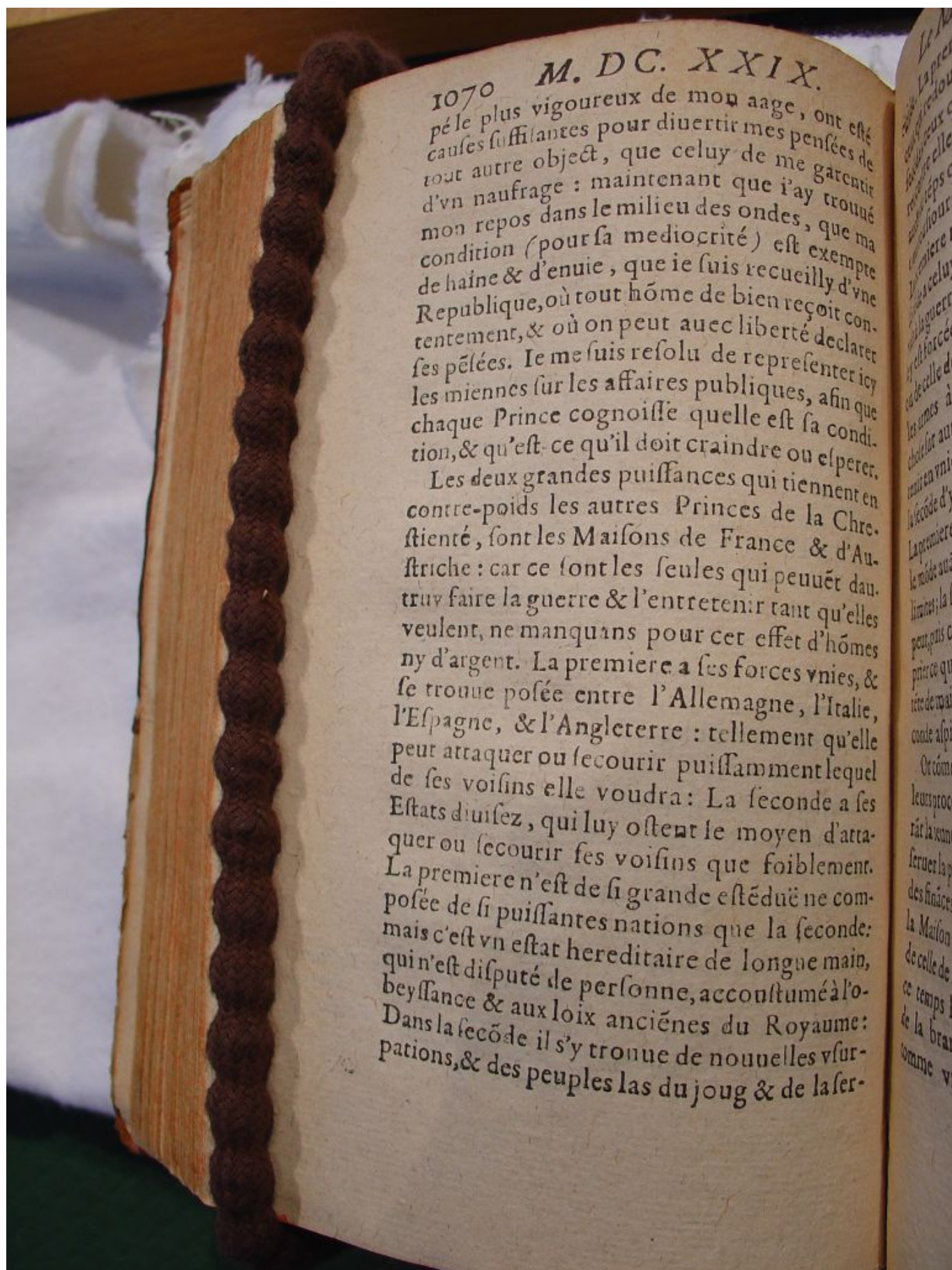
Que Aqui, Ponçon, & Nice de la Paille,
se rendroient, apres auoir tesmoigné quel-
que legere deffence.

L
Qu'on
geroit se
toüe & d
tendans
secret il
me du T
Que si
pereur d
Mantouie
se retirer
Que per
roient de
Bauiere
tuées apr
Duc de M
Ces p
Maresch
meura d
tre les m
faire le de
Sa Maies
Pape, &
droit, con
pereur.
Le Ro
sieur d'He
iours que
auoit prop
dans le M
le Mantou
grez, qu
portes de

1629_1111_1077.jpg



1629_1104_1070.jpg



1629_0798.jpg

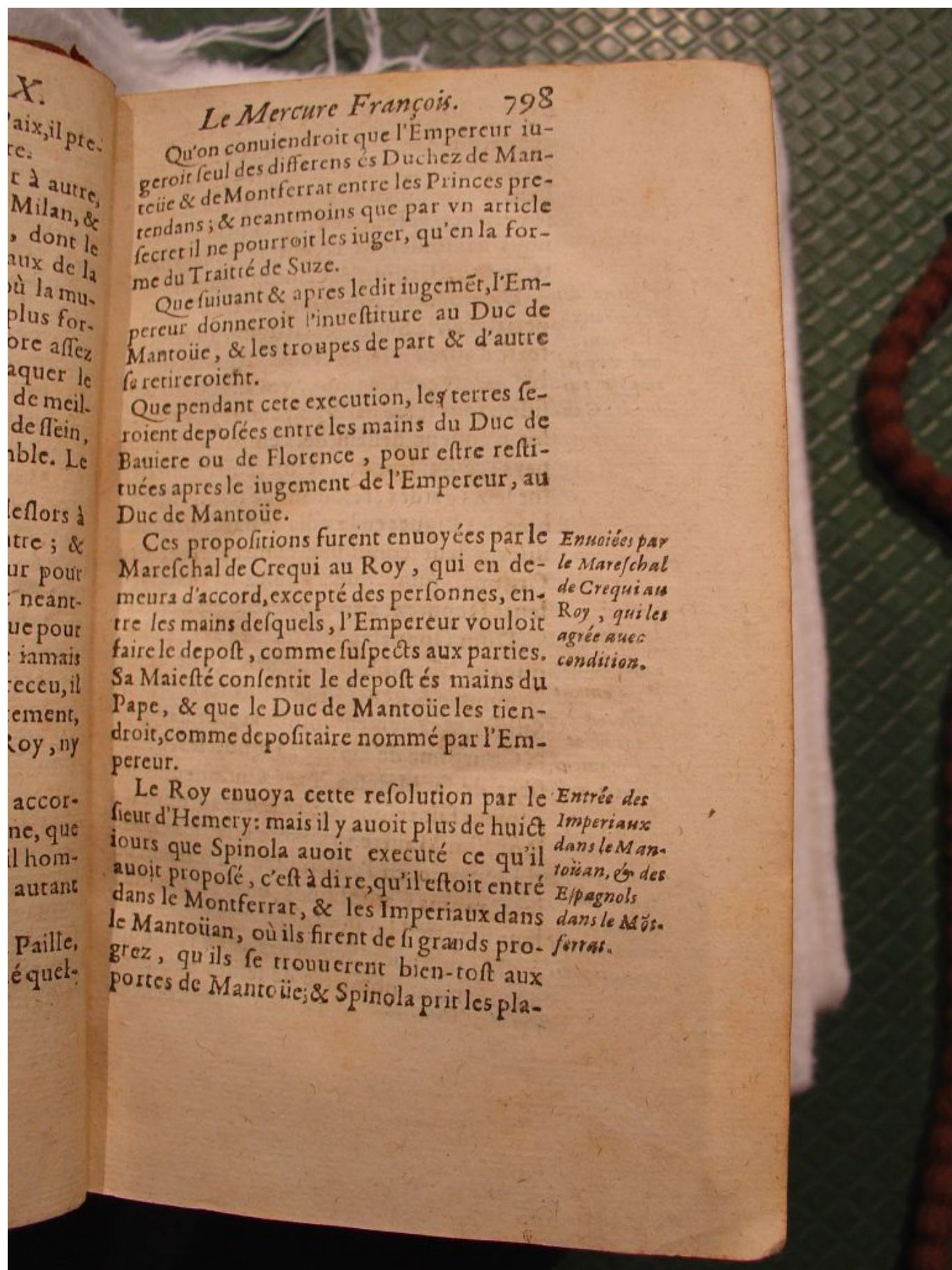


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan